



Reconnaissance et vie correct

Par **fatie**, le **04/05/2009** à **11:48**

Bonjour,

D'origine Mauritanienne de nationalité française, je viens vers vous car j'ai eu un enfant née le 10 décembre 2008 d'un père mauritanien qui vit là-bas. Je souhaiterais qu'il puisse la reconnaître, et enfin que je puisse le faire venir afin que nous puissions vivre comme une vraie famille. Pouvez-vous m'aider ? Quels sont les démarches à suivre.

Par **anais16**, le **06/05/2009** à **21:07**

Bonsoir,

plusieurs démarches sont à entreprendre dans votre cas :

1° le père de votre enfant doit s'adresser à l'ambassade de France à l'île Maurice afin de reconnaître votre enfant

2° Demander un certificat de nationalité française pour votre enfant au greffe du tribunal d'instance de votre lieu de domicile (enfant né en France dont la mère est française)

3° Demander un visa "parent étranger d'enfant français mineur" pour le père de votre enfant

Ces démarches peuvent être plus ou moins longues selon les administrations.